

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

DEPARTEMENT
du
GARD

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE
Séance du 21 JUIIN 2016**

Envoyé en préfecture le 29/06/2016
Reçu en préfecture le 29/06/2016
Affiché le 30/06/2016
ID : 030-213002215-20160621-DEL2016_06_091-DE

*Plc le Maire absent,
le 1^{er} adjoint*



**Numéro et objet de la
délibération**

2016_06_091

**URBANISME
DEBAT DU PADD**

RAPPORTEUR :
Patrick MANETTI

L'AN DEUX MIL SEIZE et LE VINGT ET UN JUIIN, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André HEUGHE, Maire

Etaient présents : Patrick MANETTI, Anne-Marie GOURIOU, Jean-Marc TAILLEUR, Hervé FARDET, Henri ROUSSILLON, Mireille DAINESI, Adjointes,

Marguerite MAESTRINI, Joël BARTHEE, Solange HOFFMANN, Raymonde ROTH, Patrick POULENAS, Michel AHMED-OUAMEUR, Nadia CHALVIDAN, Sylvain REBOUL, Stéphanie BOBIN, René RODRIGUEZ, Marie-Claire GRANIER, Jacques BAUZA, Karine FERRARO, Luc ROUSSELOT, Michel BERARDO, Conseillers Municipaux,

Absents excusés :

Mireille GROS-JEAN qui donne pouvoir à Marguerite MAESTRINI
Franca DI SALVO qui donne pouvoir à Patrick MANETTI
Michèle BONNARD qui donne procuration à Henri ROUSSILLON
Alain DIVINE qui donne pouvoir à Anne-Marie GOURIOU
Luc PIARD qui donne pouvoir à André HEUGHE
Dorothee LAROCHE qui donne pouvoir à Jean-Marc TAILLEUR
Nathalie NURY qui donne pouvoir à René RODRIGUEZ

Secrétaire de séance : Mireille DAINESI

Par délibération N°2012_10_119 du 24 octobre 2012, l'Assemblée municipale a délibéré à nouveau sur la mise en révision générale du POS.

Un premier débat du PADD a eu lieu en séance du 22 novembre 2012.

Depuis, l'étude hydraulique a été présentée à la municipalité par le SMABVGR et a été discutée avec la DDTM. Par ailleurs, c'est le cabinet CITADIA d'Avignon qui accompagne la commune dans cette procédure du PLU que nous souhaitons approuver d'ici le printemps 2017, date limite pour ne pas être impacté par le règlement national d'urbanisme.

Ainsi un nouveau travail doit être débattu en conseil, présenté par Mme BORDES Lucie de CITADIA. Une réunion des Personnes publiques associées a eu lieu le 7 juin 2016 et la commission communale d'urbanisme a été réunie le 14 juin 2016.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé

A DEBATTU du PADD du futur PLU de la commune de Roquemaure,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme,
p/o LE MAIRE absent,
le 1^{er} adjoint


Patrick MANETTI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.